

02 août 2005 -02:00

Le Ministre De Gucht condamne l'assassinat d'un activiste des droits de l'homme au Sud-Kivu

Le Ministre De Gucht condamne expressément l'assassinat d'un activiste des droits de l'homme au Sud-Kivu et en appelle à la paix et à la stabilité en Ituri et dans les provinces du Kivu.

Le Ministre De Gucht condamne expressément l'assassinat d'un activiste des droits de l'homme au Sud-Kivu et en appelle à la paix et à la stabilité en Ituri et dans les provinces du Kivu.

Bruxelles, le 1/08/2005. Le Ministre De Gucht condamne expressément l'assassinat d'un activiste des droits de l'homme au Sud-Kivu et en appelle à la paix et à la stabilité en Ituri et dans les provinces du Kivu. Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht condamne formellement le lâche assassinat à Bukavu le dimanche 31 juillet 2005 du défenseur des droits de l'homme Pascal Kabungulu dit « Doyen », de l'organisation « Les héritiers de la justice » qui occupe une place de premier plan au sein de la société civile de la province congolaise du Sud-Kivu. Le Ministre De Gucht exprime son soutien à ceux qui en appellent à une enquête urgente qui doit déboucher sur une sanction effective des coupables. Il demande en outre que le combat contre l'impunité, plus particulièrement à l'Est du Congo, soit intensifié et que la population civile, et plus spécifiquement les membres de la « société civile » et des organisations des droits de l'homme, soient protégés. La fonction d'alerte de ces organisations est en effet d'une grande importance et leur rôle dans le cadre de la protection des droits de l'homme mérite soutien et encouragement. La Belgique soutient d'ailleurs différentes initiatives qui visent au renforcement de la justice au Congo et certaines d'entre elles concernent spécifiquement l'Est du Congo. C'est même l'objectif que la nouvelle constitution congolaise entre rapidement en vigueur, que la séparation des pouvoirs soit donc appliquée et qu'une collaboration plus intense sur le plan de la justice se réalise. Dans peu de temps, l'enregistrement des électeurs doit commencer en Ituri et par la suite dans les deux provinces du Kivu. Il est en cela de la plus grande importance que la paix et la stabilité à l'Est du Congo aient priorité et que ceux qui ne sont pas favorables au processus électoral, n'aient aucun prétexte pour ralentir ou arrêter le processus, en faisant ainsi usage de l'instabilité régnant à l'Est du Congo.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be